

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

### 1/ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et donc ,au périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale ( EPCI ) , il convient de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires .

Le CM élit par 16 voix et une abstention : Mr Michel Vigeau  
Mr Christian Jadas  
Mr Gilles Lagaüzère

### 2/ ACCEPTATION DON A LA COMMUNE

Le CM accepte le don de Mr Fulchic Roger pour un montant de 420€ .

### 3/ACCEPTATION AVENANTS FOYER RURAL D'ANIMATION ET DE CULTURE

Le CM, après en avoir délibéré accepte les avenants des sociétés ALLEZ et CIE ( 2749€ pour installations électriques vidéo)et MINER ( 4747€ divers travaux de peintures )

### 4/ AVANT PROJET DEFINITIF CABINETS MEDICAUX

Le CM :

- accepte , à l'unanimité , l'Avant-Projet Définitif du cabinet MG ARCHITECTES , concernant l'aménagement des bâtiments de l'ancienne école, rue du château en cabinet médical, pour un montant de 133 287€ TTC .
- décide de lancer l'appel d'offres

### 5/ APPROBATION DU PROJET PLAINE DES LOISIRS

Cette opération est éligible au programme « Leader » pour un montant de 240 583€TTC .

Le CM , après en avoir délibéré, décide , à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation du projet sur 2 ans
- de solliciter les financements ci- dessous :

FEADER :	70 925€
C.régional :	22 188€
Etat DETR :	40 231€
Autofinancement :	67 811€
Total	201 156 € HT TVA : 39 427€

Montant TTC : 240 583€

- de lancer la procédure d'appel d'offres concernant les voiries.

-

### 6/ ACQUISITION DE 2 COPIEURS ( MAIRIE . ECOLE ELEMENTAIRE) ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Le CM accepte, la décision de la commission d'ouverture des plis et se prononce pour la proposition de ID BURO qui s'est avérée la mieux disante pour l'achat ( 5 7880€ HT) et la maintenance 0,0045€( par copie noir et blanc) et 0,045€ ( par copie couleur)

### 7/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ALAE (accueil de loisirs après l'école) Ecole élémentaire et maternelle 2012-2013-2014-

Le CM , après en avoir délibéré, décide de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et de retenir la candidature de Léo Lagrange , fixe le prix du ticket à 0.80€.

### 8/ TRAVAUX ECOLE MATERNELLE :RESERVE PARLEMENTAIRE

Suite à l'augmentation des effectifs à l'école maternelle, il y a lieu de réhabiliter le préau et d'acheter du matériel supplémentaire. Le CM :

- accepte l'estimation du cabinet MG ARCHITECTES de 13 600€ HT pour les travaux et le devis de 8 501€ HT pour le matériel
- décide de solliciter l'aide du ministère de l'intérieur (au titre de la réserve parlementaire ) pour un montant de 11 050€ HT ( 50%)

### 9/PARKING :RUE C. NOURRISSON

L'aménagement de ce parking s'élève à 66 385€HT

Le CM décide la réalisation de ces travaux en 2012 et sollicite , pour le financement 6600€ ( au titre des amendes de police) ainsi qu'un fonds de concours « Voirie » auprès de VGA ( 50% du montant )

**10/REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2012**

Le CM décide, à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants :

Repas cantine : 2.45€

Repas centre de loisirs VGA : 7.40€

Repas domicile : 7.95€

Abonnement Assainissement par foyer : 45€ ( inchangé)

Abonnement immeuble TRE : 950€ ( inchangé)

Redevance au m3 : 0.52€

Un forfait de 35m3 par personne sera appliqué par foyer raccordé quelle que soit l'origine de l'eau déversée ( puits ou adduction d'eau)